



Cholet, le 20 Février 2014

## **Déclaration CGT – Consultation du CE THALES Communications & Security Cholet du 20/02/2014, relative à l'accord sur l'organisation du temps de travail pour 2014 concernant le centre de Cholet**

Monsieur le directeur,

Nous sommes amenés ce jour à porter un avis sur le projet d'accord sur l'organisation du temps de travail pour le centre de Cholet.

En préambule, la CGT déplore que cet accord n'aborde pas la question de l'organisation du travail. En effet, la CGT constate que, depuis un certain temps, les horaires atypiques se généralisent sur de nombreuses affaires notamment dans les labos d'études qui sont soumis à de plus en plus de « crash programs ».

La CGT répète son souhait d'information des Instances Représentatives du Personnel bien en amont de ces aménagements d'horaires, ainsi que celui d'avoir un bilan des aménagements d'horaires sur l'année 2013, comme cela a été convenue en négociation centrale sur le temps de travail.

Nous constatons que l'accord n'aborde pas non plus, la question de la prise en charge du jour de solidarité, qui est une revendication répétée par la CGT depuis sa mise en place.

Malgré ces observations, la CGT rend un avis favorable à cet accord.

LEWANDOWSKI Grégory  
Représentant Syndical CGT  
au Comité d'Etablissement  
THALES communications & Security Cholet